

## Professeur-es documentalistes : exiger des avancées !

Ce quinquennat a été marqué par de nombreuses attaques contre le métier de professeur-e documentaliste dans les mots et dans les actes. L'attaque la plus visible et forte, touchant à notre identité professionnelle et nos métiers, a été constituée par le refus de nous octroyer la prime d'équipement informatique accordée aux enseignant-es « à l'exception des professeurs de la discipline de documentation ».

La méconnaissance de la réalité de terrain par le ministère a conduit la profession, soutenue par le SNES-FSU, à se mobiliser massivement jusqu'à obtenir l'augmentation de l'indemnité de sujétions particulières, mais cette dernière n'atteint toujours pas le montant de la part fixe de l'ISOE des autres certifié-es : il faut l'alignement, puis le doublement, ainsi que l'accès à la prime d'équipement informatique.

Une autre offensive à bas bruit s'est déployée pendant la mandature : le nombre de postes ouverts aux concours du CAPES externe de documentation est passé de 252 en 2016 et 120 en 2022 décrochant entièrement des besoins sur le terrain. La perspective d'un « nouveau pacte » affaiblissant les statuts, bousculant les concours de recrutement, visant à augmenter les missions des enseignant-es, ne peut que nous inquiéter, dans cette période de décrue historique.

Dans nos établissements, la difficulté à faire reconnaître la spécificité de nos missions, le renvoi au local pour le décompte des heures d'enseignement qui s'appuie pourtant sur des textes nationaux (circulaire de missions, décret sur les ORS) et l'isolement fréquent des professeur-es documentalistes dans leurs établissements en raison de la faiblesse de dotation en postes, conduisent à une augmentation de la charge de travail et à un sentiment de plus en plus fort d'être débordé-es et de ne pas pouvoir faire correctement notre travail.

Un rapport de la Cour des Comptes d'octobre 2021 sur la formation à la citoyenneté va jusqu'à s'étonner de la « diversité d'application de la règle de décompte » concernant l'EMI : si ce décompte était appliqué à l'ensemble des professeur-es documentalistes participant à cette éducation aux médias et à l'information, son coût irait jusqu'à 65 millions d'euros selon elle. Exigeons ces moyens !

La circulaire sur la « Généralisation de l'Education aux Médias et à l'Information » du 24 janvier 2022 et son vademecum confirment la dynamique engagée depuis 2016 et la mise en place d'un référentiel pour le cycle 4 dans les nouveaux programmes de collège. Si nous pouvons partager les enjeux de cette EMI, on ne peut cependant que regretter l'absence de véritables moyens pour sa mise en oeuvre effective dans les établissements.

L'enseignement des compétences relevant du champ de l'Information Documentation doit explicitement être confié aux professeur-es documentalistes avec des horaires dédiés ainsi que l'ouverture d'une réflexion sur un programme en Information Documentation avec des repères annuels pour assurer la nécessaire progressivité dans les apprentissages pour l'ensemble des élèves de la classe de sixième à la terminale.

Pour que s'arrête enfin le mépris vis-à-vis des professeur-es documentalistes, il est urgent que toutes les revendications portées par le SNES-FSU soient satisfaites sur notre enseignement comme sur les questions liées à la rémunération, aux conditions de travail et aux perspectives de carrière. Seule la mobilisation collective pourra les imposer !

Aurélien Billod, Virginie Pays  
Groupe Documentation  
Secteur Contenus